



Dossier de presse

Viabilité hivernale 2024/2025 : Le Département mobilisé pour votre sécurité

Chaque année à l'entrée de l'hiver, le Conseil départemental de la Somme active son plan de viabilité hivernale. Objectif majeur : garantir la sécurité des usagers sur les 4 553 km de routes départementales de la Somme, notamment en cas de chutes de neige ou de formation de verglas. Anticipation, mobilisation et sécurité sont les maîtres mots de ce dispositif.

Agir avec efficacité

Pour anticiper au maximum les difficultés que pourraient créer sur le réseau routier des conditions météorologiques difficiles, le Département met en place de novembre à fin mars une cellule de veille opérationnelle 24/24h et 7/7j. Cette cellule surveille l'état des routes et anticipe l'évolution des conditions de circulation, en lien avec les prévisions météorologiques de Météo France.

Le plus souvent, l'information est recoupée avec une observation effectuée directement sur le terrain : munis de véhicules avec matériel embarqué, les 9 coordinateurs patrouillent sur les routes de la Somme et mesurent la température du sol, de l'air ou encore du point de rosée.

En fonction des informations analysées, le veilleur peut décider de déclencher une intervention des équipes du Département : intervention à titre préventif, 1 à 2 heures avant le phénomène pour empêcher la formation de verglas, ou intervention à titre curatif.

Une organisation calibrée au réseau routier départemental

Pour rendre plus efficace son action, le Département de la Somme a classé les 4 553 km de routes départementales en 2 catégories en fonction du trafic :

- ✓ Le réseau prioritaire de 1 947 km qui représente 80% des déplacements
- ✓ Le réseau secondaire, qui représente 2 606 km

L'ensemble des axes du réseau prioritaire et une partie du réseau secondaire (1 480 km) sont traités prioritairement dans le cadre du service hivernal, soit 3 427 km. Des interventions ponctuelles sont réalisées si nécessaire sur le reste du réseau, en fonction des besoins.

En cas de phénomène neigeux important, le Conseil départemental concentre d'abord ses moyens sur le réseau prioritaire et notamment sur les 650 km qui constituent les principales artères routières de la Somme. Il sollicite également l'aide des 14 Communautés de communes et de 9 agriculteurs avec qui le Département a conventionné. L'équipement de ces moyens complémentaires, portés par le monde agricole, est réalisé avec le concours financier du Département.

Une fois que le réseau prioritaire a été traité, les agents se concentrent sur le réseau secondaire pour désenclaver chaque commune desservie par une route départementale.

Des moyens adaptés aux phénomènes météorologiques

Le dispositif d'organisation de la viabilité hivernale, qui coordonne l'ensemble des actions et des dispositifs de viabilité hivernale, s'appuie sur des moyens humains et matériels très importants : de mi-novembre à fin mars, 260 agents départementaux sont mobilisés au quotidien.

Parmi eux, 63 agents sont d'astreinte chaque semaine, prêts à intervenir sur le terrain :

- ✓ des veilleurs assurent la surveillance météorologique, permettant de prendre la décision d'intervenir sur le réseau routier départemental
- ✓ des coordinateurs d'agence routière patrouillent et assurent le suivi des opérations
- ✓ des responsables d'intervention assurent les éventuels réapprovisionnements
- ✓ des agents conducteurs d'engins réalisent les interventions
- ✓ des agents mobilisables en parallèle pour assurer la viabilité du réseau départemental



Les agents ont à leur disposition :

- ✓ 34 engins de service hivernal, tous géolocalisés avec un nouvel applicatif (PRISM) qui permet d'optimiser la visualisation de toutes les interventions en cours. Ces engins de service hivernal sont aussi équipés d'un chaînage automatique, d'une caméra arrière, d'un kit main libre et de phares de travail pour assurer les circuits en régie ; le réglage du système de salage et les lames de déneigement sont adaptables depuis le poste de conduite
- ✓ 9 véhicules de patrouilleurs géolocalisés et équipés d'un système de mesures embarqué
- ✓ 8 000 tonnes de sel stockés au début de l'hiver, stock réparti sur 18 dépôts au sein de nos Centres départementaux d'exploitation routière (CDER)

À compter du déclenchement, le délai de traitement sur le réseau prioritaire est d'environ 2h.

DES OUTILS PERFORMANTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Dès 2019, le Département s'est équipé de « teconer ». Ces appareils embarqués utilisent une technologie de pointe qui permet aux agents patrouilleurs de surveiller les routes : humidité, température de chaussée, glissance...

Depuis 2022, le Département utilise l'outil « PRISM ». Une solution de suivi du patrouillage et des interventions sur le réseau routier, permettant en temps réel de connaître la position et le parcours réalisé par chaque véhicule d'intervention.

Il s'agit de véritables outils d'aide à la décision qui permettent de déclencher une action adaptée à chacune des situations, même les plus délicates.

INFO-ROUTE 80

Tout au long de l'année, le Département informe les usagers de la route des conditions de circulation sur son réseau routier de 4 553 km grâce à l'application **Somme en poche**, rubrique « Somme Route ». Cet outil permet de visualiser, en temps réel, la nature des perturbations présentes sur les routes départementales : travaux engendrant de simples restrictions de circulation et / ou de stationnement, accidents, déviations...

L'outil permet également de signaler toutes les anomalies (nid de poule, panneau accidenté, glissière de sécurité détériorée...) survenant sur les routes départementales.

Grâce à ces signalements, les services du Conseil départemental sont en mesure de répertorier plus efficacement les anomalies et d'intervenir plus rapidement.

inforoute.somme.fr

Le bon usage du sel

À chaque sortie des engins de salage, plus de 200 tonnes de sel sont utilisées sur l'ensemble du département. Cela représente un coût d'environ 62 700 € tenant compte des moyens humains et matériels mobilisés ainsi que du sel épandu. Ce fondant est efficace en cas de verglas, ou si l'épaisseur de neige est inférieure à 2 cm. Afin de préserver l'environnement, les équipes choisissent un dosage de sel adapté aux besoins.

Quand l'épaisseur de neige dépasse 2 cm, seule la lame permet de dégager la route et d'éviter la formation de congères. Les fortes précipitations et le vent nécessitent des passages fréquents.

4 000 tonnes de sel sont utilisées lors d'un hiver courant, pour un coût de 317 000 €.

Les barrières de dégel

Sur les routes départementales vulnérables aux effets du dégel, la circulation peut être soumise à des restrictions portant sur les charges admises, les catégories de véhicules autorisés à circuler et leurs équipements et les vitesses maximales autorisées. Ces restrictions sont matérialisées par des barrières de dégel, installées par les équipes du Département.

BILAN DES 4 DERNIERS HIVERS

Sur les 151 jours de la période hivernale :

2020 / 2021

- ❄️ 44 veilles
- ❄️ 15 interventions
- ❄️ 2 835 tonnes de sel utilisées

2021 / 2022

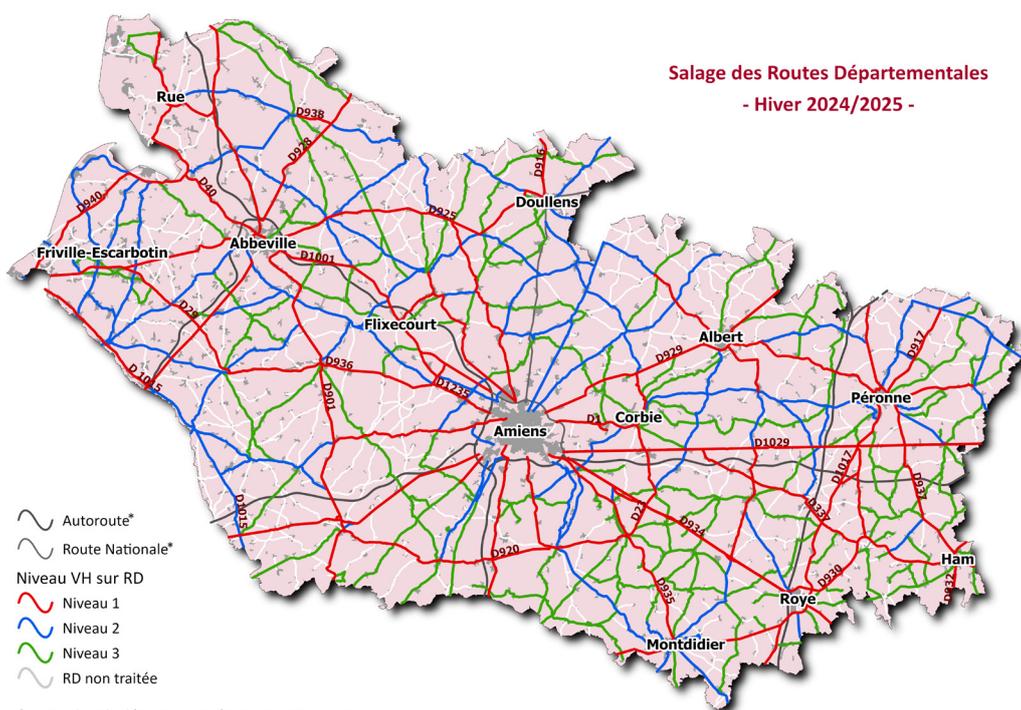
- ❄️ 61 veilles
- ❄️ 21 interventions
- ❄️ 3 552 tonnes de sel utilisées

2022 / 2023

- ❄️ 49 veilles
- ❄️ 27 interventions
- ❄️ 4 213 tonnes de sel utilisées

2023 / 2024

- ❄️ 37 veilles
- ❄️ 17 interventions
- ❄️ 4 059 tonnes de sel utilisées



Salage des Routes Départementales
- Hiver 2024/2025 -

- Autoroute*
- Route Nationale*
- Niveau VH sur RD
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- RD non traitée

*routes dont le département n'est pas gestionnaire

CONSEILS DE SÉCURITÉ AUX USAGERS

AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

- ✓ S'informer des prévisions météorologiques avec le site inforoute.somme.fr
- ✓ En cas de très mauvais temps, si possible reporter son départ, ou changer d'itinéraire en s'orientant vers les axes routiers importants, déneigés en priorité, même si le trajet est plus long que d'habitude
- ✓ Équiper son véhicule de pneus spéciaux, surtout en cas d'habitation en secteur isolé
- ✓ Vérifier le plein du lave-glace
- ✓ Prévoir des vêtements chauds, des couvertures, des boissons ou de la nourriture dans le véhicule, au cas où



UNE FOIS SUR LA ROUTE

- ✓ Redoubler de prudence
- ✓ Adapter sa vitesse aux conditions de circulation
- ✓ Augmenter la distance de sécurité par rapport aux autres véhicules
- ✓ Utiliser de préférence le frein moteur, en rétrogradant progressivement les vitesses
- ✓ Ralentir à l'approche des engins de salage ou de déneigement qui interviennent sur la route. Ne pas effectuer leur dépassement, c'est interdit par la loi
- ✓ En cas d'accident, allumer ses feux de détresse et prévenir les secours en appelant le 18 ou le 112



Christelle HIVER

Présidente du Conseil départemental de la Somme

« Le Département met les moyens nécessaires pour anticiper les difficultés liées à l'hiver et pour garantir la sécurité des usagers de la route. Avec Hubert de Jenlis, Vice-président en charge des infrastructures, des mobilités et des bâtiments, nous savons pouvoir compter par tous les temps sur le professionnalisme de nos agents des routes, organisés pour assurer la surveillance et le traitement du réseau départemental, 24/24h et 7/7j. Merci à eux et facilitez leur travail en restant prudents ! »

